

Résolution sur la situation au Yémen

2015/2760(RSP) - 09/07/2015 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la situation au Yémen.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ECR, ADLE, GUE/NGL et Verts/ALE.

Préoccupé par la détérioration rapide de la situation dans ce pays, les députés demandent à toutes les parties de mettre un terme immédiat au recours à la violence et réitèrent leur soutien à l'unité, à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale du Yémen.

Ils condamnent les actions unilatérales déstabilisatrices et violentes menées par les houthistes et les unités militaires fidèles à l'ancien président Saleh ainsi que les frappes aériennes de la coalition menée par l'Arabie Saoudite et le blocus naval qu'elle a imposé au Yémen.

Toutes les parties yéménites, en particulier les houthistes, sont appelées à résoudre leurs différends par la voie du dialogue et de la consultation et à permettre une désescalade de la crise.

Tout doit également être fait pour protéger les sites et les bâtiments appartenant au patrimoine culturel du Yémen.

Les députés insistent sur le fait que le dialogue politique sans exclusive établi grâce à la médiation de l'ONU doit être conduit par le Yémen afin de parvenir à une solution politique. Dans la foulée, les députés condamnent dans les termes les plus fermes les attentats terroristes perpétrés par l'EI/Daech contre des mosquées chiites de Sanaa et de Saada. Ils condamnent en particulier l'enrôlement et l'envoi au front d'enfants par les parties au conflit.

Pour une solution politique négociée : rappelant les efforts des Nations unies et de l'envoyé spécial du Secrétaire général des Nations unies pour le Yémen, Ismail Ould Cheikh Ahmad, pour faciliter les négociations de paix entre les parties, le Parlement soutient les efforts déployés par Oman pour obtenir un cessez-le-feu entre les houthistes et les forces fidèles au gouvernement du Yémen, en tant que première étape vers une solution politique négociée. Pour les députés, il ne peut y avoir qu'une solution politique au conflit.

Le Parlement demande dès lors une trêve humanitaire, de façon à permettre l'acheminement en urgence de l'aide vitale à la population yéménite et invite toutes les parties à garantir un accès rapide, sûr et sans entrave aux travailleurs humanitaires afin de leur permettre d'atteindre les populations nécessitant leur aide.

Il souligne au passage la nécessité de coordonner l'action humanitaire sous l'égide des Nations unies, et invite la communauté internationale à contribuer à l'appel révisé en faveur de l'aide humanitaire de l'ONU.

Enquête internationale : le Parlement demande l'ouverture d'une enquête internationale indépendante sur toutes les violations présumées du droit international relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Il demande enfin à la VP/HR, en collaboration avec les États membres, d'obtenir d'urgence le soutien de l'ONU en faveur d'un grand programme international garantissant l'approvisionnement du Yémen en eau car cette initiative pourrait s'avérer essentielle pour ouvrir un éventuel processus de paix qui soit couronné de succès.